

MAIRIE de MONT SUR MONNET
19 RUE PRINCIPALE - 39300 MONT SUR MONNET

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 JANVIER 2023

Par suite d'une convocation en date du 6 janvier 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de Mont sur Monnet se sont réunis en date du 13 janvier 2023, à la mairie de Mont sur Monnet à 20 heures sous la présidence de Mme Sandrine BONIN, Maire de la commune.

La convocation a été affichée le 6 janvier 2023

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Affichage public
- Procédure administrative
- Rapport des commissions
- Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Sandrine BONIN, Maxime BOSNE, Karine CORNIER, Pierre Yves DOUILLET, Lise GOUVIER, Manuel LIARDON, Valérie MARINESQUE, Fabien MOUGEOLLE, Fabienne PERNOT, Dominique RAMBOZ, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 DU Code général des collectivités territoriales.

Absent excusé : Nelly GAVAND

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme Karine CORNIER, pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Après lecture du PV de la dernière séance, il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés avec correction : absent excusé Dominique Ramboz.

AFFICHAGE PUBLIC :

Après délibération, l'affichage dans l'église et l'enceinte du cimetière et ses abords est strictement interdit. Tous à l'unanimité.

PROCEDURE ADMINISTRATIVE :

Après délibération, le conseil donne pouvoir à Madame Sandrine Bonin afin d'effectuer en son nom une procédure administrative et judiciaire. Tous à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

- ❖ Terre d'Émeraude Communauté nous demande notre avis en ce qui concerne le PLUI : le conseil approuve à l'unanimité.
- ❖ SIVOS : Le budget 2022 présente un déficit de 6000€, en conséquence une augmentation de 14% aura lieu pour 2023 (1700€ par enfant)
- ❖ Location logement mairie : Beaucoup de demandes nous sont parvenues.
- ❖ La corvée de nettoyage de la commune aura lieu le 4 février 2023.
- ❖ Après une analyse de la consommation de l'électricité sur 3 ans il s'avère que la commune consomme moins.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le partie route de la pisciculture est sur le domaine privé.
- Un chasseur a été surpris entrain de chasser le canard dans le champ en face du marais. Si proche des habitations cela est interdit.

Séance levée à 22h10

Le secrétaire de séance,
Karine CORNIER

